

## CODE DE CONDUITE – PARTICIPANTE ET PARTICIPANT

### Équipe du Québec - Jeux d'hiver du Canada – Île-du-Prince-Édouard 2023

Ce code de conduite s'adresse à tous les participants et participantes, qu'ils soient athlètes, entraîneures ou entraîneurs, gérantes ou gérants ou membres du personnel technique. Il s'applique dès qu'ils montent à bord de l'avion au départ de Montréal et se termine au même endroit lors de leur retour à la fin des Jeux. Il est aussi en vigueur lors des compétitions et des entraînements ainsi que lors des périodes de repos et s'applique également à tous leurs propos lors d'entrevues médiatiques ou sur les différentes plateformes de médias sociaux.

#### **LA MISSION DU QUÉBEC S'ATTEND À CE QUE LA PARTICIPANTE OU LE PARTICIPANT (entraîneure, entraîneur, athlète, personnel de soutien) AUX JEUX DU CANADA :**

- Soit, en tout temps, un ambassadeur de sa discipline sportive, de sa fédération, de son club, de sa région et de sa province.
- Participe en respectant les règles, ses adversaires, ses coéquipiers et entraîneurs, les officiels ainsi que les spectateurs en démontrant une éthique sportive exemplaire.
- Respecte tous les intervenants et intervenantes, les bénévoles ainsi que les citoyennes et citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard, de Halifax et de Fredericton, le cas échéant.
- Porte fièrement et avec humilité les couleurs de l'Équipe du Québec.
- Fasse preuve d'esprit sportif, notamment en participant aux compétitions sportives de manière loyale et avec un comportement adéquat et responsable.

#### **EN TANT QUE PARTICIPANTE OU PARTICIPANT (entraîneure, entraîneur athlète, personnel de soutien) AUX JEUX DU CANADA, VOUS VOUS ENGAGEZ À :**

- Respecter les règles du couvre-feu. Vous devez être dans votre chambre à 23 h 30 et à diminuer le bruit, et à être au lit à 00 h 00, les lumières éteintes. Si vous rentrez après 00 h 00 sans autorisation spéciale, votre carte d'accréditation vous sera retirée. Seul le chef de mission pourra vous la redonner.
- Demeurer aux résidences dès votre arrivée et jusqu'à votre départ de l'Île-du-Prince-Édouard, de Halifax ou de Fredericton, le cas échéant.
- Porter les vêtements de l'Équipe du Québec lors des cérémonies d'ouverture et de clôture, d'entrevues médiatiques, de remises de médailles et des déplacements d'équipe.
- Ne pas consommer de drogues ou de boissons alcoolisées pendant votre séjour à l'Île-du-Prince-Édouard, à Halifax ou à Fredericton, le cas échéant.
- Ne pas endommager votre résidence. Vous ne pouvez rien afficher sur les murs ou dans les fenêtres.
- Remettre toutes les clés liées à votre site d'hébergement, sous peine de voir facturés à votre fédération sportive les coûts pour la perte ou la non-remise de celles-ci.
- Respecter la *Politique en matière de protection de l'intégrité en contexte sportif et récréatif* de votre fédération sportive, qui inclut les codes de conduite de l'entraîneur et de l'athlète.

#### **INFRACTIONS**

Les personnes commettant les infractions suivantes seront réprimandées selon la gravité de celles-ci. La réprimande pourra varier d'un simple avertissement au retrait de l'accréditation et même aller jusqu'à un retour immédiat au Québec à vos frais :

- toute forme d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence envers une autre personne, peu importe l'identité de cette dernière;
- le non-respect du couvre-feu;
- le non-respect des règles de compétition, des officielles et officiels, des spectateurs, des bénévoles, des différents intervenants ou intervenantes ou des citoyennes et citoyens;
- le non-respect des coéquipières et coéquipiers, des entraîneures et entraîneurs, des membres du personnel de soutien ou des membres de la mission du Québec;
- la consommation ou le trafic de drogues ou la consommation de boissons alcoolisées;
- l'implication dans une bagarre;

- des bris dans les résidences, dans les sites d'entraînement ou de compétition ou dans tout autre endroit public;
- la consommation de produits du tabac ou de variantes dans des endroits interdits;
- de la turbulence dans les résidences;
- le fait de mettre en danger sa propre intégrité et sécurité ou celle des autres (ex. : plaisanterie dangereuse);
- la possession d'armes (autres que celles permises en compétition, le cas échéant);
- la violation des règles antidopage;
- le fait de se trouver à l'étage et/ou dans la chambre de tout participant du sexe opposé, sauf pour un membre du personnel de la mission dûment autorisé;
- toute autre infraction jugée comme pouvant causer un préjudice à l'image de l'Équipe du Québec.

#### **PROCESSUS DÉCISIONNEL ÉQUITABLE**

En cas de problématique plus complexe, un comité sera formé et chargé d'analyser tout manquement au Code de conduite de l'Équipe du Québec. Ultiment, la sanction sera déterminée par le chef de mission, en consultation avec les parties concernées.

Toutes les décisions résultant d'une sanction seront acheminées aux fédérations sportives québécoises concernées, qui pourront sévir à leur tour selon leurs propres règles.

Pour des infractions graves, des contacts auprès de la police locale pourraient s'avérer nécessaires, le cas échéant.

#### **APPEL D'UNE DÉCISION**

La délégation du Québec, lors des Jeux du Canada, relève du ministère de l'Éducation (MEQ).

Les activités de la mission du Québec ainsi que l'encadrement de la délégation québécoise relèvent d'un conseiller en sport du Ministère qui agit à titre de chef de mission.

En tant qu'employé de l'État, le chef de mission relève premièrement de la directrice du sport, du loisir et de l'activité physique du MEQ, M<sup>me</sup> Martine Pageau, et ultimement de la ministre du Sport, du Loisir et du Plein air, M<sup>me</sup> Isabelle Charest. Pour toute demande relative à une décision rendue par le chef de mission, vous pourrez, en tout temps, vous adresser par écrit à [infodslap@education.gouv.qc.ca](mailto:infodslap@education.gouv.qc.ca).

J'ai pris connaissance du Code de conduite de l'Équipe du Québec pour les Jeux d'hiver du Canada, Île-du-Prince-Édouard 2023 et je m'engage à le respecter intégralement.

Nom : \_\_\_\_\_

Sport : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

#### **Si moins de 18 ans, signature d'un parent / tuteur :**

Nom : \_\_\_\_\_

Sport : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_